



Société
Franco-Manitobaine

400M

VERSION FINALE

MÉMOIRE DE LA
SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

présenté à

LA COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE
ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC

janvier 1991

Tél: 233-4915

Télécopieur: 233-1017

Bureau 212

383, boul. Provencher

Casse Postale 145, Saint-Boniface, Man., R2H 3B4



Société
Franco-Manitobaine

Le 11 janvier 1991

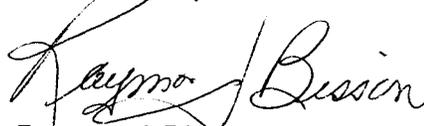
Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Au nom de la Société franco-manitobaine, je suis heureux de vous faire parvenir le mémoire que notre organisme a préparé à l'intention de la Commission. Il exprime en toute honnêteté les vues des Franco-manitobains et Franco-manitobaines.

Nous souhaitons qu'il contribuera à mieux faire comprendre la situation de notre collectivité ainsi que les implications que vos décisions pourraient avoir sur celle-ci.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Commissaires, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président,



Raymond Bisson

tél: 233-4915

télécopieur: 233-1017

bureau 212

183, boul. Provencher

Casse Postale 145, Saint-Boniface, Man., R2H 3B4

LE MANITOBA FRANCAIS: SA VITALITÉ ET SES ASPIRATIONS

La Société franco-manitobaine (SFM) entend que la Commission Bélanger-Campeau vise essentiellement à étudier et à analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et à formuler des recommandations à cet égard.

La SFM est heureuse d'avoir l'occasion de présenter un mémoire au nom du Manitoba français. Le Québec a toujours occupé une large place dans l'esprit et le cœur des Franco-manitobains et des Franco-manitobaines. Nous croyons encore que suite à des modifications, il nous sera possible de continuer d'habiter ensemble. A l'heure actuelle, il existe plusieurs liens soit historiques, socio-politiques ou économiques entre le Québec et la collectivité franco-manitobaine. Il importe que ceux-ci soient maintenus parce qu'à l'heure où, à l'étendue du monde, l'on parle de restructuration des frontières, chacun tente de se raccrocher à ses racines les plus significatives. Notre mémoire comprend donc une section sur l'histoire française de notre province qui permet de mieux comprendre l'évolution de notre peuple, de sa langue et de sa culture.

Les médias à la grandeur du pays nous communiquent le fait que le peuple québécois en général penche vers la souveraineté. Nous croyons que dans un avenir rapproché, l'État canadien va certes subir de profondes modifications et, qu'à l'intérieur de tout cela, le Québec a non seulement le droit mais la responsabilité de dresser la direction de son

avenir sur le plan constitutionnel. Nous croyons toutefois que les meilleurs intérêts des Québécois et des Québécoises de toutes les couches sociales doivent être pris en considération avant que quelque décision soit prise. Nous souhaitons que les retombées économiques et sociales qui surviendraient dans l'éventualité de la séparation ou de la souveraineté soient clairement exposées avant que la population québécoise décide qu'il n'y a vraiment pas d'autres solutions. Nous souhaitons enfin que les Québécois et Québécoises choisissent de nous inclure à l'intérieur de la restructuration constitutionnelle, quelles que soient leurs décisions, car nous croyons que le développement et l'épanouissement de la collectivité française est un engagement qui nous est commun.

Nul doute qu'il y aura une réforme constitutionnelle majeure d'ici quelque temps et les décisions du Québec en ce qui concerne son avenir auront sûrement un impact sur l'avenir de la collectivité francophone à travers le pays. Nous croyons que nous sommes un atout pour le Québec. En ayant réussi à survivre et à nous épanouir, en faisant valoir notre culture et notre langue française dans l'Ouest, nous réussissons également à véhiculer les valeurs auxquelles le Québec aspire à l'intérieur de l'Amérique du Nord.

En vivant de façon harmonieuse avec nos voisins et nos collègues anglophones, tout en tenant ferme à nos principes, nous exprimons les sentiments du Québec, qui compte occuper sa place sur la scène nationale et même internationale, tout en se faisant respecter pour sa spécificité. Malgré l'anglais qui l'entoure, le Québec a le sentiment de faire partie d'un univers culturel plus vaste auquel il peut s'identifier. Comme nation

française, le Québec entretient des relations étroites avec d'autres pays francophones et cela vous est très enrichissant. Les francophones du Manitoba ont besoin d'un échange semblable. Ils croient qu'ils auraient eux aussi un rôle à jouer en ce qui concerne le développement de liens avec le Québec, ne serait-ce que d'agir comme intermédiaire entre le Québec et l'Ouest canadien.

Comme le Québec, la collectivité franco-manitobaine veut s'épanouir; elle veut des établissements distincts; en ce qui est de son avenir, elle veut avoir son mot à dire et une influence sur son propre sort. N'est-ce pas aussi l'aspiration québécoise?

Notre province est relativement jeune. Au Manitoba, une seule génération de francophones a pu faire ses études entièrement en français à l'intérieur du système public, à partir de la maternelle jusqu'à l'université et cela s'est fait assez récemment.

Pourtant, malgré bien des contretemps, nous avons survécu. Notre communauté commence depuis quelques années à se doter de ses propres institutions, condition fondamentale à sa survie. La mentalité de nos jeunes francophones n'est pas celle des générations antérieures, qui bien souvent ont été obligées de vivre leur langue dans la clandestinité ou de subir les complexes qui découlent d'une vie marginalisée.

Bien qu'ils soient minoritaires, nos jeunes ont sûrement une perception différente d'eux-mêmes par rapport au bilinguisme et en ce qui concerne leur intégration et leur participation au Canada de demain. Vu le talent, l'enthousiasme et le dynamisme de nos jeunes francophones, nous pourrions mettre à profit ces ressources et nous verrons alors s'intensifier la diversification ainsi que le développement culturel et économique de notre communauté. Mais tout comme le Québec reçoit l'appui des pays de la Francophonie, nous comptons sur l'appui du Québec pour gagner du terrain.

Le fait de nous identifier comme une communauté mourante ne peut que nuire et au Manitoba et au Québec. Malgré notre statut minoritaire, nous avons des aspirations qui nous sont propres et, petit à petit, par la revendication et par la concertation, nous réussissons à aller de l'avant. Les francophones du Québec, contrairement aux francophones d'ailleurs, contrôlent les médias dans leur province. Qu'ils en profitent pour véhiculer de l'encouragement et des messages positifs au Manitoba français. Cela ne peut que favoriser notre développement.

HISTORIQUE

Depuis le commerce des fourrures au XVIIe siècle, suivi de l'entrée du Manitoba dans la confédération canadienne, en passant par les cas Forest et Bilodeau en 1979 et en 1980, jusqu'à aujourd'hui, le bilinguisme a été une composante de la réalité économique, sociale

et politique du Manitoba, contribuant de façon particulière à l'identité culturelle de la province. Aujourd'hui, les francophones du Manitoba sont une minorité, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Plusieurs facteurs, tant politiques qu'économiques, ont concouru à former l'état de fait que nous pouvons observer à l'heure actuelle.

En 1870, la province du Manitoba se joint à la confédération canadienne. Cette même année, l'Acte du Manitoba donne à la province, majoritairement française à l'époque (bien que ce soit une faible majorité), une constitution qui met en relief son caractère bilingue et biculturel.

Pendant un certain temps, les apparences d'une alliance harmonieuse semblent exister entre anglophones et francophones, et aussi entre Métis de langue anglaise et ceux de langue française. Les représentants politiques de l'époque tiennent à la préservation de la dualité linguistique des deux groupes.

De 1871 à 1884, à la suite de mesures discriminatoires prises par les gouvernements et de campagnes racistes dirigées contre eux, beaucoup de Métis quittent le Manitoba de façon permanente pour s'installer plus à l'Ouest. La province perd donc un grand nombre de francophones car, à cette époque, les Métis francophones représentaient plus de la moitié de la population. Des changements dans la composition de la population mènent à un nouveau scénario. Pendant cette même période, de nombreux immigrants

anglophones viennent peupler le Manitoba tandis que le nombre de Français d'Amérique, de France ou du Québec qui viennent s'installer est restreint.

Le nouveau portrait démographique entraîne des changements aux niveaux institutionnel et législatif. Moins de cinq ans après la fondation de la province, on cherche déjà à restreindre l'utilisation du français au Parlement en invoquant comme argument la question des coûts. Les parlementaires francophones, se voulant pragmatiques, acquiescent mais seulement après avoir reçu des garanties formelles du gouvernement en ce qui concerne la communauté francophone. En 1879, la population française se rend toutefois compte qu'elle a été trahie et qu'elle est de plus en plus perdante. Les députés français parlent de discrimination, de non-respect des ententes, mais il semble déjà que ce soit peine perdue.

En 1890, le *Manitoba Official Language Act* abolit les garanties prévues à l'article 23 de l'Acte du Manitoba. L'anglais devient la seule langue officielle de la province. Dorénavant, l'anglais est la langue de la législature et des tribunaux.

Le *Manitoba Official Language Act* est contesté à quelques reprises mais le gouvernement fait la sourde oreille. En 1976, un homme d'affaires franco-manitobain, monsieur Georges Forest, saisit l'occasion pour exiger le rétablissement des droits des francophones: il conteste la validité d'une contravention pour stationnement irrégulier, rédigée uniquement

en anglais. Son cas se rend jusqu'à la Cour suprême, qui, en 1979, juge que la loi de 1890 est inconstitutionnelle.

Également, en 1980, un jeune avocat, Roger Bilodeau, reçoit une contravention pour excès de vitesse, rédigée uniquement en anglais. La question est posée: la langue française est-elle une langue officielle au Manitoba? En 1985, le cas Bilodeau se rend à la Cour suprême du Canada et, le 13 juin 1985, toutes les lois du Manitoba sont jugées inconstitutionnelles. Les lois en vigueur depuis 1970 seront traduites et la publication dans les deux langues des lois et règlements est dorénavant obligatoire.

À l'époque de la confédération, le Manitoba avait un seul conseil scolaire mais qui comportait deux sections: une catholique, étroitement liée à la langue française, et une protestante, liée à la langue anglaise. En 1916, autre atteinte aux droits des francophones: l'Assemblée législative fait de l'anglais la langue exclusive de l'enseignement dans les écoles publiques. L'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM) est créée pour assurer l'enseignement en français dans les régions francophones. Les franco-manitobaines et les franco-manitobains vivent une autre période difficile de leur histoire. Certains inspecteurs du Ministère de l'Éducation tentent tout en leur pouvoir pour faire disparaître le français des bancs d'écoles. Malgré les difficultés, professeurs, parents et élèves tiennent bon et l'enseignement du français se fait en marge de la loi. En 1952, la Loi sur les écoles publiques est modifiée et, bien que ce soit de façon

restrictive, l'enseignement du français est de nouveau permis au Manitoba. En 1967, la Loi 113 est adoptée et le français est accepté comme langue d'enseignement dans les écoles publiques. Par la suite, des écoles françaises réapparaissent sur le sol manitobain.

RÉALITÉ D'AUJOURD'HUI

Au cours des dernières décennies, la collectivité franco-manitobaine s'est dotée d'une structure qui lui a permis d'assurer la survie du français au Manitoba.

En 1968, la Société franco-manitobaine (SFM) remplace l'AECFM. Au cours des années, le mandat de la SFM se précise. À l'heure actuelle, la SFM, de concert avec l'ensemble de la collectivité franco-manitobaine et des organismes franco-manitobains, a pour mandat de protéger les intérêts de la francophonie manitobaine, de faciliter l'épanouissement de la vie française au Manitoba et de faire la promotion du français dans cette province.

Le Manitoba possède également un grand nombre d'autres établissements français, mis sur pied grâce à l'insistance des franco-manitobain-es qui désiraient vivre leur vie en français. Aux chapitres de la culture, de l'éducation et de l'économie, la communauté possède les structures nécessaires pour assurer une vie française d'une étonnante vitalité.

Mais, malgré le nombre d'organismes francophones dans notre province, la survie de la langue française dépend de l'usage qu'on en fait. Ce sont les francophones du Manitoba eux-mêmes qui doivent croire à l'importance de sauvegarder cette langue. Cependant, le Québec a un rôle à jouer au niveau de la revalorisation de notre langue. Le Québec peut nous fournir l'expérience et l'appui moral nécessaires pour nous rendre la tâche plus facile.

Le Québec doit trouver le cadre politique qui satisfait les aspirations de son peuple tout en maintenant un appui à la collectivité franco-manitobaine. Nous reconnaissons qu'au cours des dernières décennies, le Québec a évolué et se sent maintenant prêt à maîtriser son destin. Nous croyons que, veux, veux pas, nous faisons partie de ce destin et qu'il y a moyen pour le Québec de faire avancer son développement tout en cultivant des liens avec les membres de la collectivité française au Manitoba. Sachant que le Québec va déterminer son propre sort, il importe que nous entamions et poursuivions un dialogue productif, de façon continue pour trouver des solutions innovatrices qui assureront la préservation des acquis de la communauté franco-manitobaine, notamment la *Loi sur les langues officielles* et les garanties dans la Charte canadienne des droits et libertés. Nous souhaitons donc que le Québec gardera l'esprit ouvert lorsqu'il procédera à définir sa nouvelle place à l'intérieur du pays. Qu'il tienne compte du mouvement de mondialisation ainsi que de l'abolition des barrières aux échanges. Mais qu'il tienne aussi compte des répercussions que ses décisions peuvent avoir sur l'avenir des francophones

de l'Ouest.

Il vaut la peine de souligner nos traits communs:

- * spécificité à l'intérieur d'un plus vaste territoire;
- * recherche de solutions innovatrices dans le but de faire valoir cette spécificité;
- * culture d'origine semblable;
- * langue française.

Il serait naïf de croire qu'il suffit d'une proximité ou de traits communs pour rapatrier les Franco-manitobain-es au Québec. Il n'y aura pas d'exode vers le Québec. Les Franco-manitobain-es sont enracinés sur les plaines de l'Ouest et comptent y rester. Pourtant, comme le Québec a une influence sur nos vies, nous sommes conscients que nous en avons une sur le Québec. Quoiqu'il advienne, nos avenir s'entrelacent. Nous souhaitons que le Québec reste à l'intérieur de la confédération mais dans un Canada redéfini où chacun puisse jouir de sa légitime place. Cela nous donnerait plus de poids et nous permettrait de nous épanouir davantage. Nous croyons plutôt qu'il est préférable de développer un partenariat où les deux parties puissent bénéficier des opportunités qui leur permettent d'évoluer non seulement au niveau provincial mais aussi aux niveaux national et international.

Afin d'évoluer, le Manitoba français doit s'intéresser de plus en plus au Québec. Nous devons trouver les moyens de former une alliance, d'augmenter les ententes de coopération et de collaborer sur les plans économique, culturel, social et politique. Dans la présente conjoncture, nous devons nous assurer que les liens déjà en place soient renforcés et nous devons trouver de nouvelles formules et initiatives qui permettent le développement de nos communautés. Il faut officialiser la coopération entre les deux parties, c'est-à-dire faire les efforts nécessaires pour se fixer des objectifs et pour établir un calendrier d'activités. Nous devons augmenter les contacts et les échanges d'information. Il est aussi nécessaire d'identifier nos complémentarités, culturelles ou autres, qui à la longue peuvent apporter des retombées concrètes.

Le Québec, comme société distincte, fait valoir sa spécificité à l'intérieur de ce pays et du continent entier ainsi qu'en Europe et ailleurs. Pourtant, le Québec reconnaît que sa spécificité et ses forces résultent directement du fait que la province a dû continuellement combattre son isolement et défendre sa distinction. Le Québec est ressorti de cette lutte culturellement et économiquement fort. Au Manitoba français, nous avons l'intention de suivre la même direction en tirant des leçons de votre expérience. Étant minoritaires cependant, nous devons être extrêmement vigilants car sous les ravages de l'assimilation et d'autres facteurs, tels la réticence de nos gouvernements de nous assurer la protection linguistique nécessaire, notre communauté risque de s'effriter. Nous ferions alors ni plus ni moins partie d'un melting pot manitobain.

Nous nous devons de mieux assurer la défense de nos particularités fondamentales. Cela revient à l'étape de la revalorisation de la langue et de la culture française au Manitoba. Cela revient à l'innovation au niveau de la diffusion de notre culture. Nous avons un patrimoine remarquable. Nous avons une communauté artistique pleine de vie. Pourtant nos nombres sont petits. A l'heure actuelle, nous profitons déjà des produits culturels du Québec. Vos artistes, chanteurs, auteurs, journalistes, troupes de théâtre profitent souvent de l'auditoire franco-manitobain, soit par l'entremise de la radio, de la télévision ou autre, et certains de nos artistes profitent du marché québécois. Il faut toutefois augmenter l'interaction entre le Québec et le Manitoba en augmentant le nombre de programmes favorisant les échanges entre les intervenants de diverses disciplines dans le secteur de la culture: la danse, le théâtre, la littérature, le cinéma, l'audio-visuel, les arts plastiques. Il faut également favoriser des rencontres entre nos gestionnaires qui travaillent dans des centres culturels, entre nos conservateurs de musées, nos historiens et d'autres. En suscitant des débats, des discussions, des échanges d'information et d'expertise entre le Québec et le Manitoba français, nous croyons mieux pouvoir défendre notre spécificité culturelle et celle du Québec, non en évitant de souligner nos particularismes, mais plutôt en les faisant connaître, en augmentant la circulation de nos produits culturels et ainsi les valorisant.

La présence linguistique française au Manitoba est loin d'être négligeable. La province compte plus de cinq mille élèves dans des écoles françaises et environ vingt mille élèves dans des écoles d'immersion. Ces écoles sont une source d'emploi pour un grand nombre de francophones, y inclu plusieurs Québécois et Québécoises qui enseignent en français aux niveaux primaire et secondaire, universitaire et même dans les écoles techniques.

La collectivité franco-manitobaine cherche à augmenter les programmes de formation en français, tant au niveau scolaire qu'aux niveaux communautaire et universitaire. A l'heure actuelle, nous tentons de mettre sur pied des programmes plus spécialisés, notamment dans les secteurs de la santé et des communications. Nous souhaitons éventuellement que des liens se développent aussi entre universités et entreprises menant à un accroissement de l'activité économique.

Par le biais d'ententes Manitoba-Québec, il serait possible de développer des projets de recherche dans le milieu manitobain qui favoriseraient l'apport d'une certaine expertise en français.

Le Québec accélère ses échanges au niveau international ce qui porte à l'établissement de liens avec de nouveaux partenaires. La collectivité franco-manitobaine doit elle aussi miser sur l'accroissement d'exportations et d'échanges pour assurer son développement. Elle devra faire des choix stratégiques en vue de se préparer pour le 21e siècle. Ce qui

importe dans ce secteur d'activité ce sont les transferts de technologie, les projets conjoints, la coparticipation à de nouvelles formules de développement permettant le resserrement de liens entre partenaires.

Le Québec a relevé le défi de la modernisation et de la restructuration en développant des secteurs de pointe et en tendant des ponts vers les États-Unis et l'Europe. Il aura avantage à favoriser des investissements dans l'Ouest canadien. La communauté franco-manitobaine est en mesure de faciliter l'entrée du Québec dans l'Ouest. Nous voyons, pour le Québec, la possibilité de créer des partenariats entre des regroupements franco-manitobains et des groupes québécois. Les chambres de commerce francophones peuvent servir de contact pour les entrepreneurs québécois. Les produits québécois trouveront un marché français ou bilingue, composé de gens qui apprécient l'importance d'acheter leurs produits en français.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons donc que le Québec reste à l'intérieur de la Confédération mais que celle-ci soit redéfinie en tenant compte du fait que le statu quo, tel qu'il existe à l'heure actuelle, ne reflète pas les aspirations québécoises. Le Québec se doit de dresser sa propre direction en accordant l'importance nécessaire aux besoins de tout son peuple et nous souhaitons qu'ils choisissent d'accorder l'importance nécessaire aux besoins des

francophones à l'extérieur de ses frontières.

Nous recommandons une reformulation de la confédération canadienne qui tiendra non seulement compte des aspirations québécoises mais aussi de celles des francophones hors Québec. Ceci peut se traduire par un engagement constitutionnel face aux deux groupes linguistiques officiels. Nous tenons à la préservation de la *Loi sur les langues officielles*. Nous croyons que l'abrogation ou la modification de cette loi ferait du tort au Québec et au Canada tout entier. Nous tenons aussi à sauvegarder les garanties en matière linguistique qui existent à l'heure actuelle à l'intérieur de la Charte canadienne des droits et libertés.

CONCLUSION

Nous concédons tous qu'il y aura éventuellement une redéfinition des ententes constitutionnelles, et par ce fait, nous connaissons un nouveau Canada. L'initiative de mettre sur pied cette commission est un important facteur vers l'acheminement de ce processus de renouveau. Il est souhaitable que le résultat final puisse répondre aux aspirations des différentes composantes à l'échelle du pays. Croire au statu quo serait négliger de voir et de reconnaître la réalité canadienne. Il est encore temps d'entamer des délibérations franches et éclairées menant à des changements qui permettraient l'épanouissement du français comme langue officielle.

Au cours des dernières semaines, nous avons abordé les concepts de partenariat; il a été question d'un code des minorités. Nous reconnaissons fort bien qu'une future entente constitutionnelle sera définie en tenant compte de plusieurs facteurs, tels l'économie, la culture, la représentativité internationale, le partage des pouvoirs, etc. mais nous voulons aujourd'hui miser sur une particularité: l'engagement constitutionnel face aux droits des deux groupes linguistiques officiels.

Peu importe l'étendue de la souveraineté du Québec dans ce Canada redéfini, nous nous rendons compte que le Québec fera preuve, comme dans les siècles précédents, d'une société capable de permettre et de faciliter l'épanouissement des anglophones du Québec. Nous reconnaissons qu'il y aura une place pour la communauté anglophone dans ce nouveau Québec de demain. D'autre part, les communautés francophones dans les autres provinces doivent aussi jouir des mêmes droits et du même statut que vous accorderez aux anglophones du Québec. Il importe que le peuple Québécois soit aussi sensible à l'égard de la francophonie pan-canadienne qu'il l'a été et qu'il le sera à l'égard de sa propre minorité. Vous aurez sans doute à être vigilant. Vous aurez à dépasser les responsabilités que vous vous êtes données vis à vis des anglophones de votre province et étendre ces responsabilités envers les francophones à l'extérieur des frontières du Québec. Notez qu'à l'heure actuelle vous permettez une éducation anglaise pour les anglophones québécois mais par contre, le gouvernement québécois intervient devant les

tribunaux contre les francophones des autres provinces.

Le respect que vous avez accordé aux anglophones du Québec est louable, mais une réciprocité aussi respectueuse est exigée à l'extérieur du Québec pour les francophones. Un engagement constitutionnel face aux groupes linguistiques officiels diminuerait les tensions et les débats linguistiques qui résultent souvent en malentendus.

L'argument souvent soulevé est celui qui porte sur les nombres. Pourtant, celui-ci n'est pas valable parce que dépendant des régions certains nombres ont plus de poids qu'ailleurs. Au Québec, par exemple, l'on reconnaît qu'il est normal pour un individu d'avoir accès à des services dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Au Manitoba, c'est ce qu'on vise.

C'est par un engagement constitutionnel que nous parviendrons à faire la juste part des choses et à obtenir une justice équitable par rapport au traitement accordé aux groupes linguistiques officiels. Il y aurait aussi des retombées pour le Québec et la francophonie pan-canadienne. Le Québec aurait un rôle plus large à jouer si l'on accepte le concept d'un pays où le Québec a sa juste place et qu'ensemble des regroupements francophones du pays entier interviennent les uns avec les autres pour assurer un épanouissement commun qui respecte les particularités et spécificités des régions. Le Québec est appelé à jouer un rôle beaucoup plus vaste et plus ouvert. La langue et la vie culturelle des

Québécois.es doivent dépasser les frontières du Québec, sinon celui-ci risque de se replier sur lui-même.

Ce concept d'engagement constitutionnel, nous continuerons à le véhiculer. Souhaitons qu'il retiendra suffisamment votre attention pour qu'il soit pris en considération lors des négociations. Il serait avantageux pour tous que le Québec reste à l'intérieur de la confédération. Que le Québec assume son identité et qu'il dresse sa propre direction, nous le lui souhaitons, mais qu'il le fasse en considérant tous les enjeux d'avance et que ce soit réellement à l'avantage de chaque Québécois et de chaque Québécoise, ainsi que de tous les Canadien-nes.

Le défi du 21^e siècle est bien de maintenir les particularismes culturels locaux et régionaux dans un monde de plus en plus intégré, universaliste et interdépendant. Le défi lancé au Canada est de forger une solution à la hauteur de la situation qui puisse même faire l'envie de l'Europe, présentement en quête d'un nouvel équilibre.